

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 3 novembre 2008 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : SJSP0831151A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3-3 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2005 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;

Vu la proposition de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France en date du 14 janvier 2008 ;

Vu la proposition de la Confédération des syndicats médicaux français en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes, et pour la période du mandat restant à courir :

#### *Suppléant*

Dr Elisabeth Rousselot-Marche, en remplacement du Dr Hubert Wannepain.

#### Article 2

Est nommé membre de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins spécialistes, et pour la période du mandat restant à courir :

#### *Suppléant*

Dr Christian Espagno, en remplacement du Dr Yves Decalf.

#### Article 3

Sont nommés membre de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, et pour la période du mandat restant à courir :

#### *Titulaire*

M. Philippe Gaertner, en remplacement de M. Alain Jayne.

#### *Suppléant*

M. Alain Jayne, en remplacement de Mme Danièle Paoli.

#### Article 4

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 novembre 2008.

Pour les ministres et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*

D. HOUSSIN

*Le directeur de la sécurité sociale,*

D. LIBAULT